

Réunion ordinaire du jeudi 28 juillet 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 28 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 22 juillet 2016, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par M. Alain DESCOUSSE, Maire,

Etaient présents : Mmes, MM. DESCOUSSE Alain, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, GUILLORY Laurence, DOZE Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés : Mme Christiane BARRIEU
M. Guillaume FIEFVET

Secrétariat de séance : Mme RIVIERE Pascale (12 voix) est désignée.

Ordre du jour :

- **Délibérations** :

Choix des entreprises pour les travaux de la salle de judo:

M. Philippe BIAUTE indique qu'étant intéressé dans l'affaire il ne prendra part ni à la discussion ni au vote.

M. le Maire rappelle que les critères du jugement des offres ont été fixés dans le règlement de la consultation : 60% en fonction du prix et 40% en fonction de la valeur technique. Le rapport réalisé par l'architecte a classé pour chaque lot l'entreprise la mieux disante en fonction de ces critères :

Lot 1- Démolitions - Gros Œuvre – Maçonnerie
Entreprise PORTERIE BUSATO pour 40 285.00 € HT

Lot 2 – Charpente métallique
Entreprise RECHOU pour 12 500.00 € HT

Lot 3 – Menuiseries
Entreprise DAZEAS pour 15 561.25 € HT

Lot 4 – Plâtrerie – Isolation
Entreprises FOURCAUT pour 10 121.95 € HT

Lot 5 – Electricité
Entreprise BIAUTE pour 7 126.00 € HT

Lot 6 – Plomberie
Entreprise Gascogne Electricité pour 6 864.00 € HT

Lot 7 – Peinture – Sol Souple
Entreprise LB Renov pour 8 060.50 € HT

Lot 8 – Serrurerie
Entreprise Ateliers de l'Armagnac pour 5 642.10 € HT

L'estimation initiale des travaux était de 106 765 € et le montant total des offres les mieux disantes est de 106 160.80 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de retenir les offres les mieux disantes. Le conseil après une courte discussion se prononce lot par lot pour l'attribution des marchés aux entreprises les mieux disantes, puis globalement sur l'ensemble de l'opération.

Votes identiques pour l'ensemble des lots et pour le vote sur le projet global

Contre : 0, Absentions : 1, Pour : 11

Mme Ragaru justifie son abstention en exprimant son désaccord sur la nature même du projet qui manque d'ambition à ses yeux.

Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la Rue saint Nicolas :

M le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet INGC, maître d'œuvre de l'opération.

Le jugement des offres a été établi selon les règles du règlement de la consultation : 60% en fonction du prix et 40% en fonction de la valeur technique.

4 entreprises ont répondu et le maître d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Travaux Publics de Gascogne pour un montant de 161 031.60 € HT qui est la mieux disante en fonction des critères de choix.

M. le Maire propose au conseil de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux.

Contre : 0, Absentions : 1, Pour : 12

- **Questions diverses :**

Aucune question diverse n'étant prévue à l'ordre du jour et rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 19h24.